

Commune de THIZAY

Réunion du conseil municipal du 14 septembre 2020

Présents :

BIDET Eric	PAGE Didier	JANNET Stéphanie
FRANÇOIS Julien – ABSENT	MABILEAU Séverine	MARULA Gérard
NICIER Arnaud	NUTTA Johanna	PAGE Frédéric
RENARD Gérald	LEROY Corinne	

M. Julien François a donné un pouvoir à Mme le Maire

Secrétaire : Mme MABILEAU

Ordre du jour :

Amélioration de la couverture mobile :

Dans le cadre du NEW DEAL MOBILE, la commune a été retenue en juillet 2019 pour installer une antenne relais sur son territoire.

Le Conseil municipal avait décidé l'envoi d'un questionnaire aux habitants et l'organisation d'une réunion d'information le 4 septembre 2020

Les questionnaires ont été distribués fin Août – les réponses étaient attendues jusqu'au 9 septembre.

Retour sur les questionnaires et synthèse

143 questionnaires distribués

82 réponses = 57 %

74 réponses favorables = 90.2%

3 réponses défavorables = 3.7%

5 non exprimés = 6.1 %

Le sondage proposait des questions ouvertes – nous en avons reçu quelques-unes. Elles portent sur les thèmes du paysage, de l'environnement, de la santé et autres sujets.

Ces questions sont lues pendant la réunion du Conseil municipal

De plus, un courrier émanant des habitants d'un hameau proche de l'installation pressentie de l'antenne nous est parvenu, il est lu en réunion de conseil.

Où en sommes-nous ? : il nous a été confirmé que l'antenne aurait une hauteur de 30 m :

Le lieu d'implantation de l'antenne qui semble faire consensus (sauf pour les habitants du hameau le plus proche) est « La croix Des Cartes ». C'est un endroit boisé qui permettra de masquer une partie de l'infrastructure. **Toutes les questions relatives à l'installation de l'antenne relais ont été soumises au vote à bulletin secret**

Première question :

Le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le projet d'installation d'une antenne pour améliorer le réseau de téléphonie mobile ?

Votants : 11

OUI : 11

A l'unanimité, le Conseil municipal se prononce favorablement pour l'installation d'une antenne relais qui permettra l'amélioration des réseaux de téléphonie mobile sur la commune

Sur le lieu de l'implantation :

Nous avons 2 endroits possibles, à ce jour :

1 - LA CROIX DES CARTES

2- LES HAUTES PERRUCHES

Deuxième question :

Le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'implantation à LA CROIX DES CARTES ?

Votants : 11

OUI : 10

NON : 0

BLANC : 1

A la majorité absolue, le Conseil municipal se prononce pour une installation de l'antenne sur la parcelle 36 de La Croix Des Cartes

Acquisition de la parcelle B n° 36 contenant 1277 m² - le plan est remis à chacun des conseillers

La Conseil municipal décide l'acquisition de la parcelle par 10 oui et 1 non

Le maire est autorisée à signer l'autorisation afin que les techniciens commencent les études et diverses demandes administratives

Communication sur le projet :

Proposition de communication lorsque nous aurons rassemblé des informations, notamment pour répondre aux questions :

Réaliser un condensé des articles parus dans des revues et traitant des antennes relais

Information sur des mesures qui peuvent être réalisées

Faire l'info sur l'emplacement lorsqu'il sera définitif, avec nouvelle simulation paysagère

Transmettre ces documents à tous les habitants

Le Maire demande aux conseillers s'il y a d'autres questions sur l'installation de l'antenne relais : pas de question

Programmation par le SIEIL des travaux d'éclairage public : programmation pluriannuelle

Le SIEIL – syndicat d'énergie – nous demande d'arrêter la programmation pour le traitement de l'éclairage public. Ces travaux se font en simultané avec la dissimulation des réseaux

Proposition :

La Barigonnière « Vallée de Verrière » : 2021

La Guiffardière : 2023

La Poterie – route de Lerné : 2025

Ce planning est accepté par les conseillers

Dissimulation des réseaux Vallée de Verrière (3^e tranche) : Proposition du SIEIL pour la dissimulation des réseaux électriques et de télécommunication et traitement de l'éclairage public entre le n° 52 et le n° 74, vallée de verrière.

Délibération de principe pour permettre au SIEIL d'engager l'étude détaillée afin de nous soumettre les chiffres affinés sur lesquels nous serons appelés à nous engager pour la réalisation de l'opération.

	<u>Coût opération</u>	<u>Montant à charge d'Orange</u>	<u>Montant à charge du SIEIL</u>	<u>Montant à charge de la COMMUNE</u>
	218 192.21	8 921.42 €	93 826.49 €	115 444.30 €

Délibération à prendre sur le principe d'autoriser le SIEIL à engager les études :

Votant : 11

OUI : 11

Autoriser le maire à déposer une demande de subvention auprès du département = FDSR ?

Le conseil autorise le maire à déposer une demande de subvention auprès du Département

Affaires scolaires : point sur la rentrée des classes :

Accueil : 20 élèves de niveau CE2

Projet pédago de l'année : jardin potager --> quel terrain ?

Ce projet est à l'étude par l'équipe pédagogique. Le choix d'un terrain sera à faire au cours de l'automne. Nous aurons l'occasion d'en reparler avec la directrice après les vacances de La Toussaint. Ce serait l'occasion d'associer quelques habitants amateurs de jardinage à ce projet ?

Projet à suivre

Appel à projet « Ecole numérique » : C'est un projet gouvernemental financé à 50% par l'Etat

M. Bidet Adjoint chargé des affaires scolaires présente le projet et les devis. Chacun des conseillers a en mains, la présentation du projet établi par la Directrice de l'école

Après échanges entre les conseillers :

La question posée lors de cette séance : est-ce que nous inscrivons la commune dans l'appel à projets ?

OUI : 10

NON : 1

Horaires des cours : pour être en cohérence, avec les horaires de cars, nous serons peut-être amenés à faire varier les horaires des cours de quelques minutes

Termites : Délimitation du périmètre de lutte contre les termites - zone contaminée et zone à risque
Le plan est remis aux conseillers

Ce plan reporte le périmètre de la zone visitée et le relevé des parcelles contaminées – la délibération porte sur la reconnaissance des 2 zones - cette délibération est envoyée à la Préfecture qui prendra un nouvel arrêté

La délibération reconnaissant le périmètre de contamination et de risque est envoyée à la préfecture

Ressources humaines : Modification du tableau des effectifs

Au 1^{er} septembre : 3 Adjoints techniques

Assurance statutaire : permet aux collectivités de récupérer une partie des salaires lors des arrêts maladie des agents :

Le Conseil municipal autorise le maire à signer le contrat groupe avec SOFAXIS

Délégations au maire : demande de la Préfecture

La demande complémentaire de la Préfecture porte sur les limites financières qui pourraient être définies pour certaines délégations :

Après discussion, le conseil ne fixe pas de limites pour ces 3 délégations

Journées européennes du patrimoine :

Ouverture de l'église dimanche 20 septembre de 10 h à 18 h

Commissions intercommunales : participation des conseillers municipaux – Mme Stéphanie Jannet participera en qualité de suppléante à la commission intercommunale « Solidarité » = accord du conseil

Commission voirie de samedi 12.09 :

M. Didier PAGE – Adjoint chargé de la voirie et des réseaux fait le compte rendu de la réunion du 12.09 –

Travaux commandés à la CCCVL :

Rue de l'Arpent – gravillonnage

Rue du Dolmen – gravillonnage

Rue du coteau Matté (partie haute) – gravillonnage

Ils seront réalisés semaine 38

Nous relevons un point critique qui sera à traiter assez rapidement : le fossé de la route de Louzaie

Rue de la Carrerie :

RAPPEL : Le 20 juillet, nous avons évoqué cette question pour la 2^e fois.

Il est rappelé que l'ancienne conseillère municipale avait déjà évoqué ce problème de circulation et de vitesse des véhicules.

Lors de cette réunion, une longue discussion sur ce sujet a été engagée avec diverses hypothèses pour des aménagements possibles mais sans qu'une option soit prise.

Le maire décidant de faire un essai en installant 2 sens interdits sauf riverains avait précisé qu'on n'attend pas qu'il y ait un grave accident pour agir ! Cette décision peut paraître autoritaire à certains mais le Maire assume

Extrait du compte rendu du 20 juillet

« Rue de la Carrerie » : nous avons évoqué le problème lors de la dernière réunion, après avoir réfléchi à diverses possibilités (chicanes, panneau enfants,), nous allons **faire un essai** en installant 2 panneaux « sens interdit sauf riverains »

Ne nécessite pas une délibération du Conseil mais un arrêté du maire

2 conseillers expriment leur désaccord sur cette modification de circulation »

Un arrêté a été pris le 25 juillet installant 2 sens interdits sauf riverains ; pour donner le temps de réunir la commission voirie et d'arrêter ce qu'il y a lieu de faire.

Le Maire a pris la précaution d'appeler les riverains pour les questionner et expliquer la démarche qui a été bien reçue à l'exception d'une personne. D'autres personnes qui ont l'habitude d'emprunter ce chemin ont également été contactées.

La commission s'est réunie samedi matin 12.09.à 9 h :

Objet : Etudier la réalisation d'un aménagement de la circulation sans sens interdit Guiffardière->RD 751

Proposition au conseil municipal :

A la Guiffardière à l'angle du n° 2 :

Installer un panneau rétrécissement de chaussée et vitesse limitée à 20 km/h

Avant la descente qui aboutit à la RD 751 = mettre un panneau autres dangers (route mouillée et glissante en hiver)

Le panneau « sens interdit sauf riverains » reste installé dans le sens RD 751 ->Guiffardière

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité -

MAIS

Samedi matin, après la réunion voirie, le maire a reçu une pétition signée de 35 personnes habitant Thizay.

Ce courrier est remis à chacun des conseillers. Il est lu en réunion

Pour information, ce courrier n'a pas été une surprise puisqu'il avait été annoncé au Maire.

Le projet n'a jamais été de privatiser le chemin au bénéfice d'un habitant ou d'un autre. Il n'est pas question de favoriser les uns ou les autres, il est question de régler un problème de sécurité.

Nous faisons le maximum pour essayer de contenter tout le monde et de ne pas gêner les uns ou les autres et ce n'est pas toujours facile.

La réaction des 35 habitants est agressive, j'y trouve de l'impatience et de la précipitation à s'emparer du sujet. Ces personnes ou la personne à l'initiative de la démarche a-t-elle eu les bonnes informations pour avoir une telle réaction ?

Le Maire rappelle qu'il a la possibilité d'interdire temporairement la circulation sur un chemin rural lorsque les circonstances l'imposent.

Cette question est réglée par la proposition de la commission voirie et la décision prise ce soir par le Conseil municipal. Un arrêté de circulation sera signé.

Une réponse sera faite aux pétitionnaires

Décisions du conseil concernant la circulation :

Zones 30

Les panneaux « Zone 30 » : actuellement sur la rue de la Fontaine, la zone 30 s'arrête à la place du Lavoir -> proposition de la déplacer jusqu'à l'embranchement avec l'allée des Chilleveaux.

Mettre l'allée des Chilleveaux et l'allée des Lisons en zone 30 ou limiter à 20 km/h

Vallée de Verrière : zone 30 jusqu'à la Place de l'Arpent -> proposition la déplacer jusqu'au carrefour avec la rue de l'Arpent

Concernant la Vallée, la vitesse est également excessive, les STOP non respectés : la commission devra se pencher sur cette question

Proposition de la CCCVL = plantation de haies – quelles essences ?

- Talus de la Rue Chèvre
 - Cimetière haut de talus
 - Haie devant l'atelier interco
 - Tilleul place Saint-Maurice
- > Une commission se réunira sur ce thème

COMMISSION EMBELLISSEMENT / FLEURISSEMENT : 06 OCTOBRE à 18 H

COMMISSION VOIRIE SUR LE THÈME DE LA PLANTATION DES HAIES : 2 NOVEMBRE à 9 H

PROCHAIN CONSEIL : 13 OCTOBRE à 19 H

Les réunions sont publiques

MAIRIE 4, rue de la Fontaine 37500 THIZAY	Secrétariat ouvert : Lundi – 14 h à 18 h Jeudi – 14 h à 18 h	Téléphone Maire 06 74 01 47 74	☎ 02.47.95.90.27 ☎ 09.70.06.79.47 EM : communedethizay@wanadoo.fr
---	--	-----------------------------------	---